Dirigée par Mme le Professeur Stéphanie Porchy-Simon, l'Equipe de recherche de Droit privé de l'Université Jean Moulin Lyon 3 organise le 20 octobre 2011, à Lyon, un colloque sur le thème « La réparation du dommage corporel à l'épreuve de l'unification des pratiques ». L'objet de ce colloque est de voir dans quelle mesure les instruments d'évaluation des préjudices corporels, qui ont connu une forte évolution à la suite de l'adoption de la nomenclature Dintilhac, peuvent encore s'unifier, à l'heure où l'article 56 de la loi modifiant la loi HPST votée en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 13 juillet 2011, a tenté d'opérer une importante réforme de notre droit de la réparation du dommage corporel.

Responsable scientifique

Stéphanie PORCHY-SIMON

Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 Directrice de l'Equipe de droit privé (EA 3707)

Contact

Fabrice TOULIEUX

fabrice.toulieux@univ-lyon3.fr 04 26 31 87 57

lundi, mardi et mercredi: 9.30-12.30 et 13.30-18.00 vendredi : 9.30-13.00

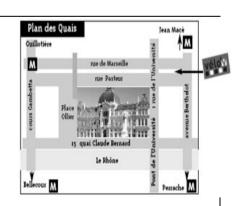
Pour se rendre à l'université :

De la gare de Lyon Part-Dieu :

Prendre la ligne T1, direction Montrochet Arrêt "rue de l'Université"

De la gare de Lyon Perrache :

Prendre la ligne T1, direction IUT Feyssine Arrêt "rue de l'Université"





Equipe de droit privé (EA 3707)

La réparation du dommage corporel à l'épreuve de l'unification des pratiques

Journée d'études

Jeudi 20 octobre 2011

Université Jean Moulin Lyon 3
Faculté de droit
15 quai Claude Bernard 69007 LYON

8.30 Accueil des participants

9.00 Allocutions d'ouverture

9.15 Propos introductifs : Présentation générale de la problématique de l'unification

Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice de l'équipe de recherche de droit privé

LA MISE EN PLACE D'UNE NOMENCLATURE UNIQUE DES POSTES DE PREJUDICES REPARABLES

Présentation des modèles concurrents

9.45 La nomenclature Dintilhac

Olivier GOUT, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

10.15 Une autre approche : la pratique du juge administratif »

Jérome TRAVARD, Maître de conférences à l'Université de Rennes 1

10.45 Pause

Perfectionnement des modèles :

Regards croisés sur les possibles améliorations de la nomenclature Dintilhac

11.15 Le point de vue de l'universitaire

Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice de l'équipe de recherche de droit privé

11.45 Le point de vue de l'avocat

Dominique ARCADIO, Avocat au Barreau de Lyon

12.15 Le point de vue du magistrat

12.45 Déjeuner libre

L'UNIFICATION DES AUTRES OUTILS DE L'INDEMNISATION

L'unification des outils médicaux légaux de l'évaluation

14.00 Table ronde

Avec la participation de :

Yves HARTEMANN et Claire PICHON, Avocats au Barreau de Lyon Virginie SCOLAN, expert auprès de la Cour d'Appel de Grenoble Dominique MATAGRIN, Président de la CRCI Rhône Alpes

15.45 Pause

L'unification des outils de chiffrage des indemnités : les tables de capitalisation, les référentiels, la barémisation

16.00 La barémisation : présentation de l'expérience de certaines Cours d'Appel

Benoit MORNET, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen

16.30 Le point de vue de l'assureur

Michel EHRENFELD, Axa, chargé de cours à l'Institut des assurances de Paris

17.00 Le point de vue de l'avocat :

Frédéric BIBAL, avocat au Barreau de Paris, cabinet Arpej

17.30 Débats

18.00 Fin des travaux